

# dial

## **diffusion de l'information sur l'Amérique latine**

47, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS - 75006 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 46.33.42.47

CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1286 - 3 mars 1988 - 3 F

### **D 1286 BRÉSIL: PROJET DE CONSTITUTION ET PRESSIONS DES LATIFONDIAIRES**

C'est le 17 novembre 1987 que la commission de systématisation du Congrès constituant approuvait le texte du projet de Constitution désormais soumis à la discussion pour adoption en assemblée plénière du texte définitif. En ce qui concerne la réforme agraire (articles 218 à 227 du projet de texte), deux principes président aux dispositions constitutionnelles: 1) le droit de propriété est relatif à sa fonction sociale, c'est-à-dire que les terres non productives sont sujettes à expropriation; 2) les terres productives de grandes dimensions peuvent faire l'objet d'expropriations déterminées.

C'est alors que, sous l'influence combinée de l'Union démocratique rurale (UDR) regroupant initialement les grands propriétaires terriens, de l'Union brésilienne de chefs d'entreprise (UBE), de la Confédération nationale de l'industrie (CNI) et de la Fédération des industries de São Paulo (FIESP), est créé le groupe de pression - ou lobby - du Front national pour la libre initiative (FNLI). Dans le cadre du Congrès constituant ce groupe de pression prend ensuite la forme d'un groupe inter-partis appelé "centrão" ("grand centre", ou "centre élargi") qui lance une contre-offensive pour la modification de points fondamentaux du texte définitif de la Constitution. C'est pour alerter l'opinion publique sur cette offensive magistrale que la présidence de l'épiscopat national lançait une déclaration fracassante le 30 janvier 1988 (cf. DIAL D 1282).

Sur le rôle de l'Union démocratique rurale (UDR), un groupe d'évêques du Centre-Ouest du Brésil avait fortement attiré l'attention de l'opinion publique le 4 novembre 1987. Texte ci-dessous.

Note DIAL

### **COMMUNIQUÉ AU PEUPLE DE DIEU, DES ÉVÊQUES DU RÉGIONAL CENTRE-OUEST DE LA C.N.B.B. SUR L'UNION DÉMOCRATIQUE RURALE**

Comme pasteurs du peuple de Dieu dans cette portion du Centre-Ouest brésilien, face à la situation angoissante qui est celle de la grande majorité de nos familles de la campagne sans autre perspective que celle de leur expulsion vers la vie de souffrance des périphéries urbaines, nous voulons donner un mot d'explication et d'orientation à tous ceux qui nous ont consultés au sujet de ladite Union démocratique rurale (UDR).

Créée en 1985, peu après l'annonce par le président de la République du 1er plan national de réforme agraire (I PNRA), l'UDR s'est affirmée comme le ferme défenseur du maintien de la propriété rurale, c'est-à-dire de la structure actuelle de concentration de la terre qu'une véritable réforme agraire doit nécessairement altérer. Comme organisation de classe, il est naturel que l'UDR défende les intérêts de ses membres. Mais comment justifier que des intérêts de quelques milliers de personnes fassent opposition aux besoins les plus élémentaires de millions de Brésiliens? Le

D 1286-1/3

pouvoir économique de cette minorité a été utilisé pour empêcher d'urgents et indispensables changements structurels dans notre pays, en particulier à la campagne où "la propriété de la terre devient inaccessible à un nombre grandissant de cultivateurs qui en ont besoin pour travailler et non pas pour spéculer" (CNBB, "L'Eglise et les problèmes de la terre", 1980, n° 9).

Comme dit Jean-Paul II: "La réalisation de la justice sur ce continent se trouve devant un dilemme clair: ou elle se fait par des réformes profondes et courageuses, selon les principes traduisant la suprématie de la dignité humaine; ou elle se fait par les forces de la violence, mais - j'en suis convaincu - sans résultat durable et sans bénéfice pour l'homme" (Jean-Paul II à Salvador da Bahia le 7 juillet 1980).

Au Congrès constituant qui est en train d'élaborer la nouvelle Constitution du pays, l'UDR a monté un groupe de pression (1) très puissant pour s'opposer à l'approbation de l'attribution immédiate de possession sur les terres expropriées; en cas de victoire de ce groupe l'impossibilité pratique de réforme agraire continuera d'être assurée. Se pourrait-il que les Constituants ne tiennent pas compte des plus de 1.300.000 signatures récoltées pour l'amendement populaire de réforme agraire qui prône les transformations indispensables dans la structure foncière en rural, comme garantie d'une société juste et fraternelle?...

Dans ce combat systématique contre la réforme agraire, l'UDR a vu s'aligner sur elle, très souvent, des personnes bien intentionnées qui n'ont pas perçu la vraie nature de cette organisation, en l'occurrence des moyens et même des petits propriétaires dans l'esprit desquels on inculque la peur absurde d'expropriation des petites parcelles de terre pour leur attribution à ceux qui n'en ont pas. Illusionnés et effrayés par cette contre-vérité, des petits agriculteurs sont aussi lancés contre leurs frères d'égal ou de plus grande infortune et sont très souvent d'innocents cotisants du groupe de pression des latifondiaires.

On ne peut ignorer, par ailleurs, que ce combat inégal d'une juste demande de réforme agraire a fait augmenter les tensions et les violences en rural. Ce n'est pas un hasard si le nombre de conflits pour des questions de terre a beaucoup augmenté depuis l'apparition de l'UDR. Parmi les victimes on compte plusieurs prêtres, religieuses et agents laïcs de pastorale. Il faut rappeler - ce que savent tous les gens du peuple - la coïncidence entre le langage chez des dirigeants de l'UDR et certains exécutants d'attentats contre ceux qui défendent la réforme agraire; de même faut-il rappeler le fait pour certains d'être accusés d'instigateurs et membres de l'UDR.

Ce qui est particulièrement notoire - et comme pasteurs nous ne pouvons pas ne pas le condamner - c'est la façon dont l'UDR a, depuis sa création, attaqué dans des réunions publiques et par les médias des organismes de pastorale, des communautés ecclésiales, des prêtres, des théologiens, des évêques et même la Conférence nationale des évêques du Brésil - CNBB. Sa politique a consisté à diviser l'Eglise pour la faire renoncer à son engagement envers le peuple le plus souffrant et le plus victime de l'injustice, en opposant quelques évêques et prêtres aux autres et en exigeant de l'Eglise de se cantonner dans l'assistance et le spiritualisme.

Nous connaissons notre responsabilité de pasteurs de l'Eglise de Jésus-Christ et nous ne pouvons nous taire devant une réalité dans laquelle "en plus de la concentration de la terre, le latifundium en a fait dans une large mesure non pas un usage productif mais une utilisation à des fins spéculatives" (Campagne de fraternité 1986, n° 34, CNBB).

Le magistère de l'Eglise renforce notre responsabilité. Lors de sa visite au Brésil en 1980, le pape Jean-Paul II alertait déjà "les constructeurs de la société

[1] Lobby, dans le texte original (NdT).

pluraliste": "Toute société, si elle ne veut pas se détruire de l'intérieur, doit établir un ordre social juste. (...) Vous tous qui vous appelez les constructeurs de la société, avez dans vos mains un certain pouvoir en raison de vos positions sociales, de vos situations et de vos activités. Mettez-le au service de la justice sociale. Refusez le raisonnement inspiré par l'égoïsme collectif d'un groupe, d'une classe, ou motivé par un profit matériel unilatéral. Rejetez la violence comme mode de règlement des problèmes de société, car la violence est mortifère et destructrice de l'homme. Votre pouvoir, qu'il soit politique, économique ou culturel, mettez-le au service de la solidarité qui concerne tout l'homme, et d'abord ceux qui sont le plus dans le besoin et dont les droits sont le plus souvent violés" (Allocution à Salvador, le 7 juillet 1980).

Cette disposition à la solidarité et au service de la justice sociale, dont parle souvent Jean-Paul II, est une exigence de vie chrétienne. Malheureusement nombre de ceux qui s'opposent à cette perspective et défendent la concentration de la terre en peu de mains se disent "catholiques pratiquants". Quelle est donc cette pratique religieuse qui condamne les frères à la famine et à la misère? Par la bouche d'Isaïe, le Seigneur condamne ceux qui lui rendent un culte mais pourchassent les pauvres: "Je suis rassasié des holocaustes de béliers et de la graisse des veaux. Le sang des taureaux et des boucs me répugne. Quand vous venez vous présenter devant moi, qui donc vous a invités à fouler mes parvis? Cessez de m'apporter des offrandes inutiles: leur fumée m'est en horreur. Nouvelles lunes, sabbats, assemblées... je ne supporte plus fête et solennité! (...) Quand vous étendez les mains, je détourne les yeux. Vous avez beau multiplier les prières, moi, je n'écoute pas. Vos mains sont pleines de sang, lavez-vous, purifiez-vous. Otez votre méchanceté de ma vue. Cessez de faire le mal!" (Is 1, 11-16).

Comme pasteurs du peuple de Dieu, nous sommes attentifs aux souffrances des humbles et des pauvres. Pour leur libération et dans leur défense nous serons toujours disponibles au dialogue avec ceux-là qui, convertis de coeur, se mettent au service de la justice et de l'amour: "Apprenez à faire le bien, recherchez le droit, secourez l'opprimé, soyez justes pour l'orphelin, plaidez pour la veuve! Venez donc et discutons, dit Yahvé" (Is 1, 17-18a).

Goiânia, le 4 novembre 1987

Mgr Antonio Ribeiro de Oliveira, archevêque de Goiânia  
et président du régional Centre-Ouest de la CNBB  
Mgr Aloísio Hilário de Pinho, évêque de Tocantinópolis, Goiás  
Mgr Benedito Cósia, évêque de Jataí, Goiás  
Mgr Celso Pereira de Almeida, évêque de Porto Nacional, Goiás  
Mgr Jaime Antônio Schuk, évêque de Cristalândia, Goiás  
Mgr Jaime Collins, évêque de Miracema do Norte, Goiás  
Mgr José Carlos de Oliveira, évêque de Rubiataba/Mozarlândia, Goiás  
Mgr Olivio Obalhe Teodoro, évêque coadjuteur de Cristalândia, Goiás  
Mgr Pedro Casaldáliga, évêque de São Félix do Araguaia, Mato Grosso  
Mgr Tarcisio S. Batista Lopes, évêque de Ipameri, Goiás  
Mgr Tomás Balduino, évêque de Goiás, Goiás  
Mgr Washington Cruz, évêque de S. Luís de Montes Belos, Goiás

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

---

Abonnement annuel: France 330 F - Etranger 390 F - Avion 460 F  
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL  
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441